



Communiqué de presse Septembre 2024

L'OPPBTP publie ses observations et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des couvreurs

L'OPPBTP publie les premiers résultats d'une étude métier sur les conditions de travail des couvreurs. Menée en partenariat avec la Fédération SCOP BTP et l'Union des métiers du génie climatique, de la couverture et de la plomberie de la FFB (UMGCCP-FFB), elle s'appuie sur la participation de trois entreprises volontaires et a été réalisée en collaboration avec trois services de prévention et santé au travail (SPST) : le SIST 79, l'AST BTP 13 et le Pôle Santé Travail Métropole Nord. Ce document se fonde sur l'observation de trois chantiers de rénovation de couverture de maison individuelle ou petit collectif, répondant à des typologies courantes de marchés pour le secteur. Le rapport établit la synthèse de l'ensemble des observations et dégage des pistes d'action concrètes pour améliorer les conditions de travail des opérateurs sur ce type de chantier. L'axe de travail visant la diminution de l'exposition des opérateurs aux risques de chute de hauteur a d'ores et déjà été priorisé avec des premiers travaux engagés visant les matériels d'échafaudage et de protection des rives en vue d'améliorer, sur les chantiers, leur adéquation aux besoins des couvreurs.

Une évaluation basée sur l'analyse d'une situation de travail caractéristique de la profession

Pour réaliser cette étude métier, l'OPPBTP et ses partenaires se sont appuyés sur la méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT), qui repose sur l'examen d'une situation de travail représentative du métier par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, de préventeurs, dont des ergonomes (OPPBTP/SPST), de métrologues et d'experts métier.

La situation de référence retenue concerne la majorité des entreprises de couverture et portait sur les travaux de rénovation de couverture en petits éléments d'une maison individuelle ou d'un petit collectif (R+1 ou R+2). D'autres critères ont été pris en compte

comme la surface de toiture, l'effectif en place, le type d'échafaudage et le mode d'approvisionnement et d'évacuation (monte-matériaux, grue, ...).

Ainsi, grâce au volontariat de trois entreprises, les activités ont pu être analysées sur trois chantiers, dans trois régions différentes.

Des observations qui permettent d'optimiser les conditions de travail

L'étude porte sur l'analyse de **122 heures** de travail observées sur chantier, à travers l'évaluation de **21 facteurs répartis en 4 thèmes**. Elle a mis en évidence un certain nombre de savoir-faire et de bonnes pratiques. L'étude met également en évidence des pistes d'amélioration, dont notamment :

- ✓ Sur l'**organisation** de chantier : il apparaît qu'une réflexion pourrait être menée sur la préparation, et notamment, la sécurisation des petits chantiers. L'identification des besoins du client et des contraintes du site, l'adéquation des matériels, des équipements et des ressources (formation des intervenants) et les installations d'hygiène mériteraient d'être davantage anticipées.
- ✓ Sur l'**environnement de travail et les risques associés** : le principal risque pour les couvreurs reste la chute de hauteur, avec, sur les chantiers observés des échafaudages pas toujours adaptés à la configuration du bâtiment. Ils sont également exposés aux aléas météorologiques (pluie, gel, chaleur, fort rayonnement), au bruit et aux poussières et dans une moindre mesure, à d'autres risques d'accidents (chute de plain-pied, heurt, chute d'objets, écrasement, coupure, projections...)
- ✓ Sur les **activités physiques** : des efforts (parfois intenses) et des manutentions répétées, sont constatées. En outre, l'étude des chantiers montre que l'activité induit de fréquentes postures contraignantes telles que dos courbé ou à genoux/accroupi. Les couvreurs sont également souvent en position de déséquilibre pour les tâches réalisées sur la toiture.

Des pistes d'amélioration détaillées mises à jour par l'étude

Des choix organisationnels et techniques pertinents peuvent préserver efficacement la santé et la sécurité des travailleurs. Le rapport identifie toute une série d'actions d'amélioration des conditions de travail concrètes à privilégier.

- ✓ **Préparation de chantier** : une phase de diagnostic et de devis exhaustif, établie avec le maître d'ouvrage, permettrait une meilleure identification des besoins du client et éviterait les prestations supplémentaires demandées en cours de chantier. Elle conduirait également à une meilleure anticipation des moyens matériels, de l'implantation des stocks et des circulations (notamment pour les approvisionnements et l'évacuation des déchets), faciliterait le travail et améliorerait l'adéquation des moyens prévus vis-à-vis des caractéristiques du chantier.
- ✓ **Matériels et équipements utilisés** : la mise à disposition d'équipements permettant une mécanisation des approvisionnements jusqu'en toiture et des évacuations de déchets, aiderait à la réduction des contraintes physiques. De même, la mise en place d'une zone de réception adaptée et d'une gestion des flux régulière améliorerait les circulations et

diminuerait l'encombrement des zones de travail. Enfin, la parfaite adéquation des matériels de sécurisation du bas de pente et des rives de toiture (échafaudage et garde-corps) diminuerait l'exposition aux risques de chute et favoriserait la concentration des équipes sur leurs seules tâches techniques et la réalisation du travail.

✓ La poursuite de la **formation** et de la sensibilisation des salariés (travaux en hauteur, EPI, etc.) participerait également à faire progresser les conditions de réalisation du travail.

L'adaptation réelle des formations au montage/démontage des équipements de travail en hauteur aux besoins des couvreurs est également un axe d'amélioration fort.

Dans cette optique, une instance d'amélioration des conditions de travail, constituée de représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, a déjà initié des premiers travaux sur :

- Les **échafaudages positionnés en bas de pente de toiture**, afin de définir de façon précise les besoins des couvreurs, d'aider les entreprises dans le choix de l'équipement et d'aboutir ainsi à une meilleure adéquation des matériels utilisés ;
- Les **équipements de sécurisation des rives de couverture**, avec des travaux initiés avec les industriels pour identifier les spécificités des rives et faire l'inventaire des matériels de protection existants, en vue de les améliorer et de faciliter leur installation et leur utilisation.

Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement [ici](#).

A propos de l'UMGCCP

L'UMGCCP, organisation professionnelle membre de la Fédération Française du Bâtiment, fédère environ 15 000 entreprises de toutes tailles spécialisées dans les métiers du Génie Climatique de la Couverture et de la Plomberie, dont plus de 6 000 entreprises de Couverture.

L'UMGCCP se saisit de tous les sujets relatifs à ses métiers, promotion et valorisation des métiers, formations adaptées, veille technique, bonnes pratiques techniques, promotion de la qualité des produits et des qualifications d'entreprises, défense de la profession, information des entreprises adhérentes, information et sensibilisation à la prévention et à la sécurité des personnels.

A propos de la Fédération SCOP BTP

Créée en 1946, la Fédération des SCOP du BTP, est un syndicat professionnel d'employeurs. Fédération professionnelle représentant le premier réseau de PME indépendantes et participatives du Bâtiment et des Travaux Publics, elle regroupe plus de 40 métiers et dispose de 8 Fédérations régionales assurant un service de proximité quotidien auprès des Coopératives de BTP sur tout le territoire.

Acteur majeur dans le Bâtiment et les Travaux Publics, la Fédération des SCOP BTP siège dans toutes les instances paritaires, techniques et professionnelles tant au niveau national que régional de sa branche professionnelle. Elle joue également un rôle important au sein du Mouvement Coopératif. Ses 700 mandats syndicaux lui permettent de peser sur les décisions des instances professionnelles du BTP et de conforter son rayonnement.

Fédération professionnelle d'influence, la Fédération des SCOP du BTP se positionne, par son action permanente, sur tous les grands dossiers économiques et sociaux qui régissent la vie quotidienne des Coopératives de BTP

A propos du SIST 79

Le SIST 79 (Service de Prévention et de Santé au Travail des Deux-Sèvres) est un acteur incontournable dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Fort de son expertise, il accompagne 8 200 entreprises adhérentes et leurs 92 000 salariés dans le département des Deux-Sèvres.

Le SIST 79 a pour enjeu d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ses missions s'articulent au tout de 3 axes : la prévention des risques professionnels, le suivi de l'état de santé, le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle. Pour remplir ses missions, le SIST 79 propose une offre de services adaptés aux besoins spécifiques de chaque entreprise : visites médicales, actions d'information et de sensibilisation, évaluation des risques, accompagnement de salariés dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle, conseils en entreprise...

Les équipes de professionnels du SIST 79 se mobilisent sur tous les fronts pour promouvoir une culture de prévention au travail et pour garantir un environnement de travail sain et sécurisé.

Le SIST 79 collabore étroitement avec les acteurs locaux et les institutions pour défendre les intérêts des entreprises et de leurs salariés et améliorer continuellement le service rendu.

A propos du ASTBTP 13

L'Association des Services de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône (ASTBTP) a été créée en 1946 à l'initiative d'entrepreneurs du BTP. L'ASTBTP 13 est donc le Service de Prévention et de Santé au Travail spécialisé dans les métiers et les risques du BTP des Bouches-du-Rhône en exclusivité dans le cadre de l'agrément délivré par la DREETS le 16 mars 2023. Dans le cadre de ses missions, l'ASTBTP 13 a également une compétence dans le secteur du travail temporaire et dans le suivi individuel de l'état de santé des salariés intervenant dans les installations nucléaires de base. L'ASTBTP 13 est présidée par M. Jean-Michel AMATO et dirigée par M. Christophe DÔ. L'ASTBTP 13 est membre de l'Association Régionale des Services de Santé au Travail PACA –Corse : Présanse Paca-Corse.

À propos du Pôle Santé Travail Métropole Nord

Le Pôle Santé Travail Métropole Nord est le Service de Prévention et de Santé au travail interentreprises en Hauts de France, essentiellement dans le département du Nord (59). Il assure le suivi, de tous secteurs professionnels confondus, de 470 000 salariés au sein de 20 centres médicaux et divers centres en Entreprises.

Organisé au sein d'Equipes Santé travail, il est doté d'un plateau pluridisciplinaire d'intervenants en gestion des risques professionnels pour répondre pour tous les secteurs professionnels aux problématiques de prévention notamment primaire et assurer les missions d'action santé travail en entreprise, de conseil aux Employeurs et Salariés, de surveillance de l'état de santé des salariés, mais aussi de traçabilité et veille sanitaires. Il est également doté de divers outils complémentaires de type e-learning, base d'informations spécifiques (Toxilib), publications et organisme de formation en lien avec la prévention et la santé au travail.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

